



Extrait de délibération

Identifiant
2018-05-01

Bureau syndical 22 mai 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille Dix Huit le mardi vingt deux mai à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

| | | | |
|----------------------------------|-------------|--------------------|---|
| Date de la convocation : | 17 mai 2018 | Pouvoirs : | 0 |
| Nombre de délégués en exercice : | 9 | Absents, excusés : | 1 |
| Présents : | 7 | Votants : | 8 |

| | Présents | Absents / Excusés |
|----------------------|--|---------------------|
| Président : | GAILLARD Didier | ... |
| Vice-Présidents : | LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal | RIMBEAU Jean-Pierre |
| Secrétaire : | MORIN Joël | ... |
| Secrétaire adjoint : | BELY Françoise | ... |
| Autres membres : | CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier | ... |

Demande de stage dans le cadre du bilan des inventaires communaux des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique.

Benjamin ALLARD nous a contacté pour réaliser un stage de 8 semaines au Pays de Gâtine à partir du 11 juin 2018. Il est actuellement étudiant, en deuxième année de formation d'ingénieur à AgroParisTech – ENGREF à Nancy, dans la dominante "Gestion et Ingénierie de l'Environnement" qui contient le parcours de formation spécialisé "Gestion des Milieux Naturels Ouverts et Boisés".

Dans le cadre de sa formation, il est amené à effectuer un stage afin de construire son projet professionnel.

Benjamin ALLARD sera suivi au cours de son stage par Camille BEVILLON. Sa mission consistera à réaliser un bilan à l'échelle du PETR du Pays de Gâtine des inventaires communaux des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sous forme d'un document pédagogique distribué dans les mairies. Ce document de communication comportera également des éléments d'information sur la suite à donner à ces inventaires. Une version plus détaillée viendra enrichir les études réalisées dans le cadre du projet de Parc naturel régional.

Conformément à la réglementation en vigueur, il recevra une gratification dont le montant horaire est fixé à 15 % du plafond de la sécurité sociale avec franchise de cotisations patronales et salariales, soit 15 % de 25 € (équivalent à 3,75 € par heure) selon le décret n°2006-757 du 29 juin 2006 portant application de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise. La gratification lui sera versée mensuellement.

Les frais de déplacement issus du stage seront également pris en charge par la collectivité selon la réglementation en vigueur appliquée aux personnels des collectivités territoriales.

Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à signer la convention de stage de Benjamin ALLARD avec AgroParisTech – ENGREF, à rembourser ses frais de déplacement et à lui verser mensuellement une gratification selon les modalités présentées ci-dessus.

Le montant maximal de cette gratification pour l'ensemble de la période (11 juin – 3 août 2018) s'élève à 1050 euros pour 280 heures. Elle est détaillée comme suit :

| |
|--|
| * 11 au 30 juin : 15 jours travaillés – indemnité : 393,75 |
| * juillet : 22 jours travaillés – indemnité : 577,50 € |
| * 1 ^{er} au 3 août : 3 jours travaillés – indemnité : 78,75 € |

Les crédits sont inscrits au budget – section de fonctionnement.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD